

MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)**CANTON DE BOUSSIÈRES - ARRONDISSEMENT DE
BESANÇON****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 24 JUIN 2011 À 19H30**

<u>Nombre de Membres</u>	<i>Date de Convocation : 20/06/2011</i>
<i>En exercice : 16 Absents : 3</i>	<i>Date d’Affichage du CR : 27/06/2011</i>
<i>Présents : 13 Votants : 13</i>	
<i>Procuration : 2</i>	

L’an deux mille onze, le vingt quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d’Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre TAILLARD.

Présents : M. AUBRY P., Mme BINET I., Mme ESSERT S., Mlle GERARD A., MM. GUILLOT T., LEMAIRE R., MARTIN R., PARIS A., MM. PERRIN Y., Mme , POUDEVIGNE S., M. SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., M. TAILLARD J.P.

Absent (s) excusé (s) : M. DELMOTTE L., représenté par M. LEMAIRE R.
M. JOUFFROY B., représenté par M. AUBRY P.

Absent : Mlle PEREIRA S.

Secrétaire de Séance : Mme BINET I.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**ENVIRONNEMENT**

- 01 – Mise en valeur paysagère en pied de coteau dans les secteurs « craies et « l’Essus »
- 02 – Rapport annuel du service de l’eau potable par le délégataire
- 03- Rapport annuel du service de l’assainissement par le délégataire

TRAVAUX - INVESTISSEMENTS

- 01 – Extension de la plateforme du roche de Valmy
- 02 – Remplacement de luminaires rue du Pont

MARCHES DE TRAVAUX D’AMENAGEMENT – CHOIX DES PRESTATAIRES

- 01 – Trottoirs : rue de l’Eglise – rue du Cerisier – rue de la Courbe Roye - Vallon
- 02 – Enrobés de voirie rue de l’Abondance et rue des Jonchets
- 03 – Enrobés de voirie rue du Moulin
- 04 – Enrobés de voirie rue de Pérouse
- 05 – Aménagement parking et voirie rue du Pont

SECURITE

- 01 – Plan d’accessibilité « voiries »

SOLIDARITES - DIVERS

- 01 – Plan départemental d’action pour le logement des personnes défavorisées
- 02 – Participation communale au redémarrage du club informatique à l’initiative de l’association LASCAR
- 03 – Encaissement d’un chèque
- 04 – Evolution de l’activité du bureau de poste au village
- 05 – Droits de mutation : dotation à la commune au titre de l’année 2010
- V.6 – Cautionnement attaché à la délivrance des badges d’accès à l’école pour les enseignants

I. ENVIRONNEMENT

I.1 – Mise en valeur paysagère en pied de coteau dans les secteurs « craies » et « l'Essus »

Délibération 2011/39 :

Faisant suite au projet de création d'une zone de protection des sommets hauts emblématiques de la vallée du Doubs dans le Grand Besançon, une réflexion a été engagée en vue d'étudier un projet de mise en valeur du patrimoine naturel au pied de la colline de Planoise sur le territoire communal, à l'extrémité de la Grande Rue.

Ce secteur actuel, partiellement enfriché, offrait sur ce coteau sud de la colline des vergers, des vignes et des jardins aujourd'hui abandonnés. Des éléments caractéristiques témoignent de cette activité du passé, aussi bien au titre du patrimoine culturel que du patrimoine paysager :

- Des murets de pierres sèches utilisés pour les terrasses des anciens vignobles.
- Quelques pieds de vignes abandonnés.
- Quelques arbres fruitiers.

L'objectif du projet consiste à organiser une reconquête des espaces enfrichés, associée à divers aménagements pour restituer au site une destination assez proche de celle du passé.

Le projet élaboré, en partenariat avec les services de l'agglomération, pourrait s'établir en plusieurs étapes :

1. Une maîtrise foncière communale permettant la création d'accès et la garantie de la pérennité des nouveaux usages de ce site à travers une procédure d'acquisition d'environ 4 ha confiés à l'établissement public foncier départemental.
2. Aménagement d'un verger communal sur une surface d'environ 1 ha ; cette opération requiert, préalablement, un défrichage et des opérations plantations complétées par différents aménagements de type clôtures, restauration de murets, espace de convivialité...
3. Reconstitution d'une vigne à finalité pédagogique
4. La gestion du site pourrait s'orienter, pour les vergers, sous forme de vergers familiaux, sur une surface d'environ 1 ha, déléguée de préférence à une association locale avec un dispositif d'attribution à des familles motivées qui assumeraient la charge de l'entretien et le bénéfice des récoltes.

De la même façon, la gestion d'une parcelle de vigne pourrait être déléguée par une association et bénéficier à des familles motivées.

Enfin, sur les 3 ha restant, d'autres projets restent à imaginer : complément de pâturage pour agriculteurs, conservatoires d'espaces publics...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'esprit du projet et autorise le Maire à constituer un dossier permettant d'étudier la faisabilité du projet dans le secteur.

I.2 – Rapport annuel du service de l'eau potable par le délégataire pour 2010

Le Maire présente un rapport établi par le fermier « Gaz et Eaux », pour le secteur d'Avanne

I.3 – Rapport annuel du service de l'assainissement par le délégataire pour 2010

Le Maire présente un rapport établi par le fermier « Gaz et Eaux », pour le secteur d'Avanne-Aveney.

II. TRAVAUX - INVESTISSEMENTS

II.1 – Extension de la plateforme du rocher de Valmy

Délibération 2011/40 :

A l'initiative de la Commune, différents aménagements de sécurité ont été réalisés précédemment sur la plateforme du belvédère de Valmy qui accueille le mémorial du Groupe Guy Mocquet situé sur le territoire communal. Ces aménagements ont été réalisés en partenariat avec la commune de Larnod.

Actuellement, il apparaît qu'à l'occasion des cérémonies commémoratives, la plateforme du belvédère est de dimension trop restreinte.

Sur initiative de la municipalité de Larnod, il a été décidé d'élargir partiellement cette plateforme. La collaboration proposée entre les deux communes, concernant cet aménagement, peut se résumer ainsi :

- La commune de Larnod prend à sa charge le comblement du fossé et les travaux de finition de la plateforme par apport de tout venant
- La commune d'Avanne-Aveney prend à sa charge l'acquisition des matériaux pour constituer environ 30 m de clôture et sa pose par les agents communaux.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

II.2 – Remplacement de luminaires rue du Pont

Actuellement, la rue du Pont en direction de la base nautique est éclairée par deux lampadaires (hors d'âge) dont le rendement est spectaculairement faible.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire remplacer les crosses et les blocs d'éclairage en question, par des équipements performants au plan énergétique, et de compléter l'équipement existant par la mise en place de deux autres crosses et luminaires sur des mats existants, de façon à compléter l'éclairage du site et supprimer les « zones d'ombre » propices à certaines activités nocturnes parfois indésirables.

Les travaux seront effectués par la société SPIE pour un montant de 1.976 €uros H.T.

III. MARCHES DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT – CHOIX DES PRESTATAIRES

III.1 – Trottoirs : rue de l'Eglise – rue du Cerisier – rue de la Courbe roy et Vallon

Délibération 2011/41 :

Les trottoirs existants, dotés d'un ancien revêtement en bicouche ou en enrobé, sont à rénover et mettre en conformité de largeur :

- Pose de bordures « arrière » de type P1/P2 en absence de muret ou de bordure et en l'absence de racines vitales de haies séparatives
- Pose d'enrobé de trottoir sur le revêtement existant: rénovation
 - . Enrobé à chaud avec dosage de 125 kg/m² mini.
- Rabotage en rive de voirie pour raccordement avec la bordure T2 existante

La Commune a réceptionné trois offres : sociétés Bonnefoy, Bérion et Roger Martin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société Bonnefoy pour un montant de 56.590,40 €urosH.T.

III.4 – Enrobés de voirie rue de l'Abondance et rue des Jonchets

Délibération 2011/42 :

Composantes du projet pour la rue de l'Abondance :

- Pose d'enrobé de voirie sur chaussée existante : rénovation
 - . Enrobé à chaud avec dosage de 150 kg/m² mini.
 - . Surface environ 1700 m²
- Rabotage des deux extrémités pour raccordement avec l'existant
- Mise à niveau de 6 bouches à clé AEP

Composantes du projet pour la rue des Jonchets :

- Pose d'enrobé de voirie sur chaussée existante : rénovation
 - . Enrobé à chaud avec dosage de 150 kg/m² mini.
 - . Surface environ 200 m²
- Rabotage d'une extrémité pour raccordement avec l'existant
- Mise à niveau de 2 bouches à clé AEP

La Commune a réceptionné trois offres : sociétés Bonnefoy, Bérion et Roger Martin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société Bonnefoy pour un montant de 30.642,00 €urosH.T.

III.5 – Enrobés de voirie rue du Moulin

Délibération 2011/43 :

Composantes du projet :

- Pose d'enrobé de voirie sur chaussée existante : rénovation
 - . Balayage et imprégnation support
 - . Enrobé à chaud avec dosage de 150 kg/m² mini.
 - . Nuance d'enrobé « haute résistance » / manœuvres camions du moulin
- Rabotage des 3 extrémités pour raccordement avec l'existant
- Rabotage à proximité de 4 tampons et portail habitation

2011/005

- Mise à niveau de 3 bouches à clé AEP

La Commune a réceptionné trois offres : sociétés Bonnefoy, Bérion et Roger Martin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société Bonnefoy pour un montant de 48.350 €uros HT.

III.6 – Enrobés de voirie rue de Pérouse

Délibération 2011/44 :

Composantes du projet :

Enrobés de voirie : restauration d'un chemin forestier « pentu »

- Préparation : comblement des ornières et écrêtage des reflux
- Recalibrage à la pelle mécanique du fossé caniveau latéral végétalisé existant
- Compactage puis « collage » de la préparation
- Pose enrobé de voirie 150 kg/m² avec dévers permanent vers le fossé caniveau latéral
 - . Environ 1050 m²
 - . Longueur 300 ml
 - . Largeur 3.50 ml

La Commune a réceptionné trois offres : sociétés Bonnefoy, Bérion et Roger Martin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de 20.965,00 €uros H.T.

III.7 – Aménagement parking et voirie rue du Pont

Délibération 2011/45 :

Composantes du projet

- Pose de bordure T2, A2 et P1/P2
- Nivellement et compactage voirie
- Pose d'enrobé de voirie sur chaussée de circulation interne:
 - . Imprégnation
 - . Enrobé à chaud avec dosage de 150 kg/m² mini.
- Pose d'enrobé de voirie sur places de parking
- Réalisation du cheminement piéton en béton balayé coulé sur place
- Mise à niveau des talus par apport de terre végétale
- Marquage au sol des emplacements parking par peinture

La Commune a réceptionné trois offres : sociétés Bonnefoy, Bérion et Roger Martin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société Roger Martin pour un montant de 42.530,00 €uros H.T.

IV. SECURITE

IV.1 – Plan d’accessibilité « voiries »

Délibération 2011/46 :

L'article 2 de la loi 2005-102 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose à chaque municipalité l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie, des aménagements et des espaces publics sur son territoire (PAVE).

En conséquence, la commune avait mandaté le bureau d'étude Socotec pour réaliser un diagnostic au niveau de la commune et ainsi préciser les mesures susceptibles de rendre accessibles les circulations piétonnes et les aires de stationnement situées sur le territoire communal et en évaluer les couts.

Un rapport circonstancié a été transmis par le bureau d'étude en s'appuyant sur l'analyse de deux situations de référence, la rue de l'Eglise et la rue du Cerisier.

Les aménagements à réaliser concernent de nombreuses infrastructures communales :

- Aménagements à l'intérieur du cimetière.
- Aménagements à proximité des terrains de sport.
- Aménagements concernant les circulations piétonnes, les parkings et les voiries.

Dans le cadre du respect de la loi, le Conseil Municipal est invité à définir et à valider un programme précis d'aménagement, ainsi que son calendrier de mise en œuvre, afin de résorber tous aménagements nécessaires imposés par ces contraintes au bénéfice des personnes à mobilité réduite.

Le Maire présente au conseil le projet élaboré précédemment en réunion municipale. Ce projet explicite d'une part les différents chantiers à engager, leur programmation au cours des 4 prochaines années, ainsi qu'une liste de demandes de mesures dérogatoires concernant des situations pour lesquelles le respect de la réglementation n'est pas applicable, en raison de contraintes naturelles incontournables : la pente d'une rue existante, la largeur de l'espace disponible entre deux habitations de part et d'autre d'une rue,...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet de mise en conformité de voiries et espaces publics qui sera soumis au service de la Préfecture.

V. SOLIDARITES - DIVERS

V.1 – Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

Délibération 2011/47 :

Le Maire expose au Conseil Municipal que le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) co-piloté par l'Etat et le Département, permet de rassembler les partenaires et les initiatives, de coordonner les dispositifs et les procédures qui concourent à répondre aux enjeux du logement des personnes en difficulté.

1. Le fonds de solidarité au logement qui permet d'aider les ménages en difficulté dans le cadre de leur trajectoire résidentielle.
2. Le fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté qui permet d'aider les ménages ayant déjà accédé à la propriété et qui sont en situation de difficulté financière.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- contribuer au Fond de Solidarité au Logement à hauteur de 0,61€ par habitant.
- contribuer au Fond d'Aide aux accédants à la Propriété en Difficulté à hauteur de 0,30€ par habitant

V.2 - Participation communale au redémarrage du club informatique à l'initiative de l'association LASCAR

Délibération 2011/48 :

La Commune avait aménagé un petit local destiné à héberger le club informatique de l'Association LASCAR. La précédente équipe avait souhaité mettre fin à cette activité en résiliant l'abonnement de la ligne téléphonique qui permettait d'obtenir un accès Internet aux membres de l'Association.

La nouvelle équipe qui gère l'Association LASCAR a manifesté le souhait d'engager le redémarrage de l'activité du club informatique.

Le Maire propose au conseil de renouveler la mise à disposition du local au bénéfice de l'Association et de prendre en charge, au titre de la commune, la liaison téléphonique et l'abonnement Internet, nécessaires aux activités du club, sachant que l'accès et la gestion des équipements se réaliseront dans le cadre d'une convention à établir avec les responsables du club.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

V.3 – Encaissement d'un chèque

Délibération 2011/49 :

Faisant suite au recours juridique en procédure d'appel de l'Association « Entraide Citoyenne » à l'encontre de la Commune, relative à la délivrance du permis de construire Colruyt, le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser, au bénéfice de la Commune, un chèque de 500 €uros.

V.4 – Evolution de l'activité du bureau de poste au village

Délibération 2011/50 :

Depuis plusieurs années la direction de la poste a pris la décision initiale de réduire progressivement les horaires d'ouverture du bureau de poste. Ainsi, actuellement la durée d'ouverture est d'environ 50 % de celle offerte voilà quelques années.

Au printemps 2011, le Directeur de la poste a présenté un bilan d'activité du bureau de poste d'Avanne-Aveney qui, assez naturellement, fait apparaître qu'à chaque réduction des durées d'ouverture du bureau, est associée une réduction de la fréquentation !

Par ailleurs à l'occasion de cette rencontre, le Directeur de la poste a déclaré qu'au vu de l'activité enregistrée d'un niveau qu'il a estimé insuffisant, il souhaitait engager la fermeture du bureau de poste à la fin de l'été 2011, et il a proposé le principe d'une nouvelle offre de service postal : un « point poste » géré par un commerçant du village, ou un « point poste » communal géré par le Maire avec recrutement d'un personnel communal à temps partiel affecté.

Prenant acte d'une démarche de concertation, effectuée sous couvert de l'association des Maires de France, il apparait qu'un « contrat de présence territoriale » a été signé, en date du 26 janvier 2011, entre différents partenaires : l'Association des Maires de France, la Direction de la Poste et les représentants de l'Etat.

L'une des modalités de ce contrat, lié à la présence postale territoriale fait apparaitre, clairement, que la fermeture du bureau de poste ou sa transformation en agence postale ne peut être engagée par la poste qu'avec l'accord préalable du Conseil Municipal.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le maintien de l'activité du bureau de poste au village, élément essentiel de service de proximité en particulier pour les personnes les plus en difficulté.

On notera cependant que ce contexte autorise la direction de la poste à faire évoluer l'horaire d'ouverture du bureau de poste, actuellement 16h00 par semaine vers une réduction sur une valeur limite de 12h00 par semaine, définie dans la convention établie avec l'Association des Maires de France.

V.5 – Droits de mutation : dotation à la commune au titre de l'année 2010

Le Conseil Général du Doubs notifie une dotation de 62.680 €uros, au bénéfice de la Commune, au titre de la répartition des droits de mutation engagée en 2010.

Cette répartition prend en charge l'évolution de la population communale, l'effort fiscal communal et les dépenses d'équipements de la commune.

V.6 – Cautionnement attaché à la délivrance des badges d'accès à l'école pour les enseignants

Délibération 2011/51 :

Au titre d'une délibération du Conseil Municipal du 5 septembre 2009, il a été décidé de délivrer un badge nominatif d'accès aux locaux scolaires aux enseignants en contrepartie du versement d'une caution de 50 €uros afin de responsabiliser chacun et de gérer efficacement la sécurité et les incidents de perte, vol, échange, copie de clés observés antérieurement.

Il était convenu que chaque enseignant déposerait ce badge en mairie en fin d'année scolaire, le chèque de caution étant retourné à son émetteur.

Cette nouvelle formule, mise en œuvre en septembre 2009, a fonctionné parfaitement jusqu'en juillet 2010, date à laquelle les enseignants n'ont pas retourné leur badge en Mairie.

A l'occasion d'une rencontre avec l'ensemble des enseignants début septembre 2010, un accord verbal avait été convenu afin que cette situation se régularise dans le futur ; malheureusement il n'a pas été suivi d'effet.

Bien que la gestion des infrastructures communales, telles que les bâtiments scolaires soient de la seule autorité communale, il est apparu que des enseignants ont sollicité leur autorité de tutelle face à cette contrainte que certains d'entre eux considéraient comme l'expression d'un manque de confiance, voire d'un excès de pouvoir, de l'autorité municipale.

Faisant suite à une double démarche de concertation, tant avec l'Inspectrice d'Académie qu'avec le Préfet du Doubs, il est apparu sans réserve que la décision du Conseil Municipal était réglementairement conforme, tandis que les circulaires de l'Education Nationale n'avaient pas encore intégré les règles qui s'appliquent à la gestion de ces équipements modernes...

Faisant suite à une réunion organisée en Préfecture le 21 juin, l'Inspectrice d'Académie et l'Inspecteur du secteur, représentant l'autorité de tutelle des enseignants, ont accepté de se porter « caution » du respect par les enseignants de toutes les consignes communales qui s'attachent à la gestion des badges :

- délivrance aux nouveaux arrivants, retour du badge lors du changement de poste, non prêt du badge, alerte « sans délai » en situation de perte et respect des périodes d'accès interdit dans les bâtiments scolaires (50 % des vacances environ).

Prenant acte de l'engagement pris par l'autorité académique à ce sujet, le Maire propose au conseil, au titre d'une période expérimentale, de ne plus solliciter le versement d'un chèque de caution par chaque enseignant à l'occasion de la délivrance d'un badge par la municipalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'en situation de non respect des engagements évoqués, les modalités de la délibération du 5 septembre 2009 redeviennent aussitôt applicables.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21H30

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

Délibération 2011/ : *Mise en valeur paysagère en pied de coteau dans les secteurs « craies » et « l'Essus »*

Délibération 2011/ : *Extension de la plateforme du rocher de Valmy*

Délibération 2011/ : *Trottoirs : rue de l'Eglise – rue du Cerisier – rue de la Courbe Roye*

Délibération 2011/ : *Enrobés de voirie rue de l'Abondance et rue des Jonchets*

Délibération 2011/ : *Enrobés de voirie rue du Moulin*

Délibération 2011/ : *Enrobés de voirie rue de Pérouse*

Délibération 2011/ : *Aménagement parking et voirie rue du Pont*

Délibération 2011/ : *Plan d'accessibilité « voiries »*

Délibération 2011/ : *Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées*

Délibération 2011/ : *Participation communale au redémarrage du club informatique à l'initiative de l'association LASCAR*

Délibération 2011/ : *Encaissement d'un chèque*

Délibération 2011/ : *Evolution de l'activité du bureau de poste au village*

Délibération 2011/ : *Cautionnement attaché à la délivrance des badges d'accès à l'école pour les enseignants*